

## **DEC120516DR14**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires ;

**Vu** la décision n° 113043INSHS du 23 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ECKERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5193 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François SICOT, PR2, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SICOT, délégation est donnée à M. Olivier PLIEZ, DR2, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SICOT et de M. Olivier PLIEZ, délégation est donnée à M. Guillaume ROZENBERG, CR1, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07/02/2012

Le directeur d'unité

M. Denis ECKERT